

## NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS COMMUNAUX

### BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget 2018 a été élaboré en tenant compte des incertitudes relevant de la détermination des dotations de l'Etat. La maîtrise des dépenses et le maintien des services proposés à la population ont été privilégiés pour l'exercice 2018. De plus, des investissements importants se poursuivent en 2018 (réaménagement du cœur de ville, 1<sup>ère</sup> tranche du pôle enfance – jeunesse, courts de tennis couverts).

Budget de fonctionnement 2018	8 851 500,00 €
Budget d'investissement 2018	8 004 091,75 €
Restes à réaliser – Dépenses	2 638 422,51 €
Restes à réaliser - Recettes	

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 2 074 828 €  
Il est prévu une augmentation des charges à caractère général par rapport au budget 2017 (+ 1,05%). Les éléments suivants sont inclus :
  - o Maintien des dépenses de fonctionnement de la piscine en 2018. Une convention de participation a été actée avec la CCVB pour percevoir le remboursement de cette somme suite au transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
  - o Prise en compte de la contraction d'une assurance dommage-ouvrage dans le cadre de la construction du pôle enfance jeunesse (15 000 €)
  - o Prise en compte de la fourniture des denrées alimentaires dans le cadre de la convention avec la commune de la Genétouze
  - o Poursuite des travaux en régie au titre de l'exercice 2018 (aménagement de la mairie et des ateliers des services techniques par l'équipe technique municipale),
  
- Charges de personnel (chapitre 012) : 3 551 300 €  
Les charges de personnel connaissent une diminution de 5,83% par rapport au budget 2017 :
  - o Prise en compte du transfert du personnel de la piscine (8 agents) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (- 306 500 €)
  - o Prévission de 3 accroissements temporaires de travail cours de l'année 2018 (+ 80 000 €)
  - o Prise en compte de l'évolution de carrière des agents communaux (+ 33 500 €)
  
- Charges de gestion courante (chapitre 65) : 1 399 500 €  
Ces charges incluent les indemnités de fonction des élus, le versement des subventions aux associations ainsi que les participations aux budgets annexes (- 4,04% par rapport au budget 2017)
  - o Le montant des subventions allouées aux associations est de 900 000 €
  - o Le montant alloué aux participations aux budgets annexes est 345 000 € (83 000 € pour le budget Commerces et services et, comme en 2017, 262 000 € pour le budget ZAC)
  
- Charges financières (chapitre 66) : 252 000 €  
Le montant prévu au titre des charges financières prévoit une augmentation des taux variables au cours de l'année 2018 même si, à ce jour, la plupart des prêts en taux variable du budget principal ne produisent pas d'intérêt (taux = 0%)

#### RECETTES

- Atténuations de charges (chapitre 013) : 70 000 €  
Ce montant correspond aux remboursements suite aux différents arrêts maladies constatés au cours de l'exercice 2018. Ces remboursements couvrent uniquement le remboursement des traitements et des charges salariales. Les charges patronales restent à la charge de la commune.
  
- Produits des services du domaine (chapitre 70) : 1 081 000 €  
Ces produits diminuent de 15,02% par rapport au budget 2017 du fait du transfert de la compétence « piscine » au profit de la Communauté de communes Vie et Boulogne (CCVB) (- 380 000 €). Cependant, afin d'assurer une continuité du

service, la commune continuera au titre de l'année 2018 à prendre en charge certaines dépenses de fonctionnement, ces dernières feront l'objet d'un remboursement par la CCVB.

Sont également prévues les recettes des remboursements de repas fournis à la commune de la Genétouze.

Les autres montants correspondent aux recettes des activités de la collectivité (restauration municipale, multi-accueil, accueils périscolaires, remboursement des personnels mis à disposition,...)

- Impôts et taxes (chapitre 73) : 4 795 000 € (+ 2,59% par rapport au budget 2017)

Ce chapitre comprend les recettes suivantes :

- o Les recettes liées à l'imposition directe (taxe d'habitation, taxes foncières bâti et non bâti) pour un montant de 3 200 000 €. Il est proposé une augmentation de 0,75% de l'ensemble des taxes communales. Cette hausse doit permettre le maintien de la Dotation Nationale de Péréquation laquelle est calculée sur l'effort fiscal mis en œuvre par la commune. Il est précisé que la revalorisation annuelle des bases par l'Etat sera de 1,2%. Cette revalorisation est désormais calculée sur la base du dernier taux constaté d'inflation annuelle (article 99 de la loi de finances 2017).
- o Les dotations et compensations versées par l'intercommunalité représentent un montant de 1 391 000 € soit une diminution de 10,82%. Cette baisse s'explique par l'impact du transfert de la piscine sur l'attribution de compensation (montant estimé dans l'attente de la validation par la CLECT) ainsi qu'une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire.
- o Les taxes sur les droits de mutations et les pylônes électriques (204 000 €).

- Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 2 447 000 €

Ce chapitre comprend les recettes suivantes :

- o La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (estimation 830 000 €) devrait être stable par rapport à 2017.
- o Les dotations de péréquation (Dotation Solidarité Rurale (DSR) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP)) restent très variables et aléatoires. Elles sont revues annuellement en fonction des critères retenus par le Comité des finances Locales. En effet, les communes classées dans les 10 000 premières au rang de la DSR « cible » bénéficient d'une péréquation plus favorable, soit, pour la commune du Poiré-sur-Vie, une augmentation prévisionnelle de 60 000 €
- o Le FCTVA sur l'entretien des bâtiments et de la voirie (25 000 €)
- o La commune va bénéficier au titre de l'exercice 2018 d'une compensation versée par la CCVB au titre du transfert de la piscine pour un montant de 115 000 €
- o Les autres dotations sont en baisse du fait de la diminution des aides versées au titre des emplois d'avenir (emploi pérennisé au sein de la collectivité). A ce jour, 4 emplois d'avenir effectuent des missions pour le compte de la collectivité.

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 130 500 €

Ce chapitre comprend les recettes liées aux locations de bâtiments communaux (La Poste, la Trésorerie, le CMS, ...) ainsi que le reversement de l'excédent du budget lotissement « La Gare » (37 500 €).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prévoit la réalisation des projets suivants :

	Restes à réaliser	BP 2018	TOTAL BP 2018
<b>Programmes récurrents</b>	<b>329 299,02 €</b>	<b>1 305 150,00 €</b>	<b>1 634 449,02 €</b>
110 - Bâtiments communaux	110 629,37 €	252 750,00 €	363 379,37 €
112 - Matériels	66 164,33 €	265 800,00 €	331 964,33 €
113 - Signalétique	7 457,48 €	45 000,00 €	52 457,48 €
116 - Equipements sportifs	61 733,16 €	80 700,00 €	142 433,16 €
123 - Cimetières	9 480,00 €	20 000,00 €	29 480,00 €
124 - Zone de loisirs / Cadre de vie	25 025,30 €	72 500,00 €	97 525,30 €
146 - Voirie	48 809,38 €	568 400,00 €	617 209,38 €
<b>Programmes structurants</b>	<b>2 291 831,79 €</b>	<b>1 382 000,00 €</b>	<b>3 673 831,79 €</b>
114 - Requalification du Cœur de Ville	1 531 000,00 €	520 000,00 €	2 051 000,00 €
118 - ZAC centre ville	106 390,00 €	10 000,00 €	116 390,00 €
177 - Courts de tennis couverts	25 000,00 €	584 000,00 €	609 000,00 €
170 - Pôle Enfance Jeunesse	629 441,79 €	268 000,00 €	897 441,79 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 621 130,81 €</b>	<b>2 687 150,00 €</b>	<b>5 308 280,81 €</b>

Les principaux investissements récurrents correspondent aux travaux suivants :

- Réhabilitation, maintenance, accessibilité et mises aux normes des bâtiments et équipements communaux (écoles, multi-accueil, mairie, salles et équipements sportifs)
- Travaux de voirie :
  - o Travaux de sécurisation (211 000 €)
  - o Programme de création et d'aménagement de voirie (104 000 €)
  - o Programme de voirie annuelle (232 000 €)

Les trois projets structurants prévus au budget 2018 sont :

- La réaménagement du cœur de ville
- La réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche du pôle enfance – jeunesse
- Les courts de tennis couverts à l'Idonnière

Ces investissements seront financés par l'autofinancement de la commune ainsi que par les diverses subventions accordées (CAF, Etat, Région, Département).

Par ailleurs, le fonds de concours attribué par la Communauté de communes Vie et Boulogne sera d'environ 174 000 € pour l'exercice 2018. Pour rappel, le montant attribué en 2017 était de 298 000 € soit une diminution de 124 000 €.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement à l'amortissement des équipements (215 000 €) et aux intérêts des prêts (38 000 €) contractés pour le financement, notamment, de la station d'épuration de la Blélière et de la réhabilitation des réseaux rue de la Colonne. L'assainissement faisant l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP) auprès de la SAUR, la plupart des dépenses de fonctionnement sont prises en charge par le délégataire.

Cependant, le budget reprend, en 2018, les charges de fonctionnement des postes de relèvement des zones d'activités (compétence non transférée à la Communauté de communes).

Les recettes de fonctionnement relèvent essentiellement de la quote-part de redevance reversée par le délégataire au titre de la DSP (250 000 €) ainsi que des participations de raccordement versées par les particuliers et les entreprises (40 000 €)

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'exercice 2017 permettra de poursuivre les programmes de travaux d'assainissement prévus dans le marché de réaménagement du cœur de ville (187 506,66 €). Ces travaux seront entièrement autofinancés.

Pour 2018, le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

Dépense : 455 844,31 €

Recette : 455 844,31 €

Investissement :

Dépense : 675 550,97 €

Recette : 675 550,97 €

## **BUDGET COMMERCES ET SERVICES**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement comprend l'entretien et la maintenance de l'ensemble des bâtiments à vocation commerciale, artisanale ou de services ainsi que les loyers correspondants. Il est également prévu un montant de 15 000 € pour les admissions en non-valeur (loyers impayés non recouvrables). Une participation d'équilibre du budget principal sera versée au budget Commerces et Services d'un montant estimatif de 83 000 €.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'exercice 2018 prévoit des travaux dans les bâtiments commerciaux ainsi que l'acquisition du bâtiment situé rue des écholiers. Ces projets d'investissement sont financés par un prêt de 250 000 € ainsi que par le versement d'une participation communale de 135 000 € au titre de la maison de santé. Le montant emprunté sera revu en fonction des possibles cessions d'immeubles communaux au cours de l'exercice 2018.

Pour rappel, le prêt relatif au pôle santé a fait l'objet d'un transfert au profit de la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour 2018, le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	
Dépense :	184 450,00 €
Recette :	184 450,00 €
Investissement :	
Dépense :	691 127,10 €
Recette :	691 127,10 €

## **BUDGET CHAUFFERIE BOIS**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement comprend l'entretien, la maintenance, l'achat du bois ainsi que le remboursement des intérêts de la dette. Ces dépenses sont financées par la revente d'énergie au profit de 3 locaux (EHPAD, école et complexe sportif de l'Idonnière). Cependant, depuis avril 2016, la chaufferie ne fonctionne plus du fait d'une malfaçon du silo qui entraîne un endommagement de la vis d'approvisionnement. Une procédure est actuellement mise en œuvre avec notre assureur afin de déterminer les responsabilités des entreprises.

Ce budget prévoit une reprise de l'activité à compter de septembre 2018.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement prévoit l'amortissement du bien ainsi que le remboursement du capital de la dette.

Pour 2018, le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	
Dépense :	66 811,59 €
Recette :	66 811,59 €
Investissement :	
Dépense :	41 500,00 €
Recette :	41 500,00 €

## **BUDGETS D'AMENAGEMENTS**

Au cours des années 2014 et 2015, les budgets d'aménagement ont été impactés par un très net ralentissement du rythme de cession de terrains. Cependant, le nombre de permis déposés augmente de façon régulière depuis 2016 et le nombre de cessions de terrains suit cette évolution.

Pour rappel, ces budgets sont établis sur la base d'un prix de cession permettant l'équilibre de l'opération. A ce jour, le rythme de cession ne permet pas encore de couvrir les frais d'aménagement (acquisition, travaux, frais financiers) et entraîne donc un besoin de trésorerie important.

De plus, les évolutions du SCOT et du PLUIH devront être prises en compte dans les futures opérations d'aménagements urbains.

## **ZAC**

Le budget ZAC prévoit la poursuite de l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche du secteur de l'Idonnière et le lancement de l'opération du Moulin 2 en fin d'année.

L'opération d'aménagement du secteur de l'Idonnière connaît une forte demande (+ de 70% de réservation au cours du dernier trimestre 2017 / 23 terrains sur 31). Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 27 lots font l'objet de réservations au sein de la ZAC (Espérance 3 et Idonnière).

Pour rappel, la commune poursuit le versement d'une subvention d'équilibre au budget pour un montant de 262 000 € en 2018.

Pour 2018, le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	
Dépense :	9 927 000,00 €
Recette :	9 927 000,00 €
Investissement :	
Dépense :	11 735 013,91 €
Recette :	11 735 013,91 €

#### LOTISSEMENT ROUTE DE PALLUAU « LES COSSOTS »

La 1<sup>ère</sup> tranche de l'opération devrait se solder au cours de l'exercice 2018. Cette opération ne dispose plus que de 3 terrains non réservés à ce jour sur les 25 proposés.

Ce budget comprend 2 prêts contractés (capital restant dû au 31/12/2017 : 1 400 000 €) ayant permis l'acquisition du foncier pour l'aménagement de 2 tranches supplémentaires.

Pour 2018, le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	
Dépense :	540 000,00 €
Recette :	540 000,00 €
Investissement :	
Dépense :	586 200,00 €
Recette :	853 029,66 €

#### LOTISSEMENT « LA GARE »

L'opération d'aménagement « La Gare 1 et 2 » est désormais terminée. Ce budget présente un résultat positif de 37 540,99 € qui fera l'objet d'une reprise en recettes de fonctionnement sur le budget principal.

Ce budget sera clôturé en 2018 dès que les écritures de transfert de résultat seront réalisées.

Pour 2018, le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	
Dépense :	37 540,99 €
Recette :	37 540,99 €

#### LOTISSEMENT « LA CHENAIE »

Une convention de maîtrise foncière a été passée entre la commune et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée, pour procéder à l'aménagement de ce secteur. Cette convention arrivant à son terme en janvier 2018, il est prévu de procéder à l'acquisition du foncier en janvier 2018. Le choix des entreprises a été effectué suite à la procédure de consultation. Le prix de vente des lots a été arrêté à 98,41 € TTC / m<sup>2</sup>

Pour 2018, le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	
Dépense :	1 237 050,00 €
Dépense :	1 237 050,00 €
Investissement :	
Dépense :	946 913,43 €
Recette :	946 913,43 €